

REPUBLIC OF CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY

COMMUNE DE DATCHEKA

COMMISSION INTERNE DE PASSATION
DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROUN
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF DECENTRALIZATION
AND LOCAL DEVELOPMENT

FAR NORTH REGION

MAYO-DANAY DIVISION

DATCHEKA'S COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD

AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION

N° 13 /2024/DC/C-DTKA/CIPM/AI DU 01/03/2024

EN PROCÉDURE NORMALE POUR LE REBOISEMENT DU BOIS
COMMUNAL Á DATCHEKA, DÉPARTEMENT DU MAYO-DANAY,
RÉGION DE L'EXTRÊME-NORD

1. Objet de la Demande de Cotation

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public de l'Exercice 2024, le Maire de la Commune de Datcheka, Autorité Contractante, lance un Avis de Consultation pour une Demande de Cotation en procédure normale pour le reboisement du bois communal à Datcheka, Arrondissement de Datcheka, Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême-Nord.

2. Consistance des travaux

Les prestations du présent Marché comprennent les opérations de reboisement suivantes :

- La préparation de la parcelle à reboiser ;
- Le piquetage ;
- La trouaison ;
- La désinfection et la fertilisation des trous ;
- La mise en terre des plants ;
- La fourniture de matériels sur le site à reboiser.

3. Participation et origine

La participation à cette consultation est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine.

Par la présente consultation, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celles pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de leur dossier.

4. Financement

L'objet de la présente Demande de Cotation est financé par le **Budget Investissement Public du MINEPDED, Exercice 2024** pour un coût prévisionnel de **Dix Millions (10 000 000) de Francs CFA.**

5. Consultation du Dossier

Dès publication du présent avis, le Dossier de Consultation peut être consulté aux heures ouvrables à la Mairie de Datcheka.

6. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier de Consultation peut être obtenu, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de **trente mille (30 000) francs CFA**, auprès de la Recette Municipale de Datcheka.

7. Remise des Offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaires** dont un **(01)** original et six **(06)** copies marquées comme telles, conformes aux prescriptions du Dossier de Consultation, devra être déposée contre récépissé sous pli fermé, à la Mairie de Datcheka, au plus tard le **28/03/2024 à 13 heures**, heure locale et devra porter la mention :

**«AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION
N° 13 /2024/DC/C-DTKA/CIPM/AI DU 01/03/2024
EN PROCÉDURE NORMALE POUR LE REBOISEMENT DU BOIS
COMMUNAL À DATCHEKA, DÉPARTEMENT DU MAYO-DANAY,
RÉGION DE L'EXTRÊME-NORD**

À N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT >>

Les offres parvenues après les dates et heures limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

8. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (selon le modèle) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances, d'un montant de **deux cent mille (200 000) de francs CFA**, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.



Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

9. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps le 28/02/2024 à 14 heures précises dans la salle de réunions de la Commune de Datcheka, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

Les offres devront être chiffrées hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC) et accompagnées du modèle de soumission signé.

10. Critère d'évaluation

Ces critères ont pour objet d'identifier et de rejeter les offres incomplètes ou non conformes pour l'essentiel aux conditions fixées dans le Dossier de Consultation relatives notamment à la recevabilité des pièces Administratives, à la conformité de l'offre technique, aux spécifications techniques du Dossier de Demande de Cotation et à la qualification du candidat.

10.1. Critères éliminatoires

Les principaux critères éliminatoires porteront sur :

1. L'absence de la caution de soumission ;
2. La présentation d'une pièce administrative non conforme et non régularisée dans un délai n'excédant pas 48 heures suivant l'ouverture des plis ;
3. La fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
4. L'absence d'au moins une (01) référence dans le projet de la fourniture ou d'équipement ;
5. Le Candidat déclaré non qualifié après analyse à base des critères essentiels ;

Sous peine de rejet la caution de soumission et l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doivent être impérativement produites en originaux, les autres pièces originales ou en copies certifiées conformes. Ces justifications administratives doivent dater de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

10.2. Critères essentiels

Les critères essentiels relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

1	La présentation de l'offre (conformité de la composition de l'offre par rapport aux prescriptions du Dossier de Consultation, pièces dans l'ordre et intercalaires de couleur)	OUI/NON
2	Références de l'entreprise : production d'au moins 2 deux (02)	OUI/NON

	copies de lettre-Commandes exécutées par l'entreprise pour les deux dernières années (1 ^{ère} et dernière pages + PV de réception) de fourniture des équipements agricoles et de réalisation des travaux verts	
3	Chiffre d'affaire d'au moins 30 000 000 (trente millions) francs CFA	OUI/NON
4	La preuve d'acceptation de la Lettre-Commande : Projet de Lettre-Commande paraphé sur chaque page et dument signé et daté à la dernière page	OUI/NON

NB : Seul les soumissionnaires ayant obtenu quatre (0) 4« OUI » sur quatre (04) à l'évaluation technique seront admis à l'analyse financière.

11. Délai de réponse des soumissionnaires

Pour cet avis de consultation, le délai de réponse est fixé à vingt (20) jours calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'avis de consultation.

12. Attribution

La Lettre Commande sera attribuée au soumissionnaire présentant l'offre conforme pour l'essentielle à toutes les prescriptions du présent Dossier de Consultation et ayant présenté la partie financière évalué la moins-disante.

13. Dénonciation

Pour tout acte de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la cellule de lutte contre la corruption du MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

Datcheka, le 01/03/2024

LE MAIRE,
(AUTORITÉ CONTRACTANTE)



AMPLIATIONS :

- MINMAP /DGMI (pour information)
- SOPECAM (pour publication)
- CRTV (pour diffusion)
- PRÉSIDENT/ CDPMMD (pour information)
- ARMP (pour publication au JDM)
- DRMAP/SMI (pour archivage)
- DDMAPMD/SPM (pour archivage)
- MAITRE D'OUVRAGE (pour information)
- AFFICHAGE /ARCHIVES (pour information et mémoire)